

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Stéphane CARILLON (absent)

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Ludovic DELHOUME, Lakhdar ABED, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 21

Présents : 21

Délibération n°2025-05-09 Convention de mise à disposition de personnel pour la direction de l'accueil de loisirs

Par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2025, une convention entre la commune de Rilhac-Rancon et la commune de Bonnac-La-Côte a été signée précisant les modalités de partenariat pour l'accueil des enfants de la commune de Bonnac-La-Côte au sein de l'ALSH de Rilhac-Rancon.

Des missions seront ainsi confiées à un agent de la commune concernée dans le cadre de cette convention, à savoir la direction de l'accueil de loisirs durant la période estivale.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Bonnac-La-Côte. Elle sera conclue pour la période du 5 juillet au 2 Août 2025 sur un poste de direction de l'ALSH ainsi que lors des réunions de préparation et du forum d'inscriptions de l'été.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention permettant la mise à disposition de personnel communal pour l'encadrement de l'accueil de loisirs
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Bonnac-La-Côte.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent la convention permettant la mise à disposition de personnel de la commune de Bonnac-la-Côte.
- Autorisent Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Bonnac-la-Côte.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 03 juin 2025

Affiché / Notifié le 03 juin 2025

Certifié exécutoire le 03 juin 2025

Publiée le 03 juin 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

